



*Directives*  
*au*  
*Soutien économique*



Enterprise  
Cape Breton  
Corporation

Société  
d'expansion  
du Cap-Breton

Canada 

# Inclus dans cette trousse d'information

## Introduction

## Principes

Principes relatifs aux projets commerciaux  
Principes relatifs aux projets non commerciaux

## Partie A : Projets commerciaux

Installations hôtelières  
Attractions touristiques  
Industrie pétrolière et gazière  
Secteur de la construction de bateaux  
Industries du savoir et de la haute technologie  
Aquaculture  
Industrie agro-alimentaire  
Autres industries de fabrication et de transformation

## Partie B : Projets commerciaux et non commerciaux

Ressources humaines  
Aide à l'innovation  
Aide au marketing  
Études  
Prospection de l'investissement et missions / salons commerciaux

## Partie C : Projets non commerciaux

Projets non commerciaux  
Aide à l'infrastructure

## Partie D : Industries non admissibles ou non soutenues

## Partie E : Personnes-ressources à la SECB par secteurs

# Introduction

La SECB fournit divers programmes qui offrent une aide directe aux entreprises et aux organismes qui soutiennent les entreprises. L'objectif d'ensemble de cette aide financière est la création d'un impact économique positif à long terme pour l'Île du Cap-Breton et la région de Mulgrave. Chacun des projets est soumis à une évaluation selon trois critères de base :

- Viabilité / durabilité
- Besoin / progression
- Impact économique net prévu pour la région

Les projets peuvent être de nature commerciale ou non. Le soutien financier couvre tant les investissements en capitaux que ceux en vue de l'amélioration d'entreprises. Les lignes directrices suivantes visent à aider des clients potentiels pour déterminer si leur investissement peut bénéficier de notre appui.

Nous présentons ces renseignements pour certains des secteurs que nous soutenons (on trouvera ci-joint la liste des industries non admissibles ou non soutenues). Par ailleurs, nous soutenons d'autres secteurs non énumérés. On trouvera également des directives pour les demandes d'aide financière relatives aux projets d'immobilisations (partie A), d'amélioration d'entreprise (partie B) ainsi qu'aux projets non commerciaux (partie C) pour tous les secteurs soutenus.

Nous vous encourageons à communiquer avec nos gestionnaires de comptes et nos agents de développement pour discuter avec eux de vos concepts de projet. Prière de vous reporter à la section E pour la liste des personnes-ressources et d'autres renseignements utiles.

# Principes relatifs aux projets commerciaux

Cette section indique les principes d'évaluation des demandes d'aide qui sont réputées venir d'industries admissibles. On doit répondre à chaque question.

- » Le projet se situe-t-il parmi les secteurs prioritaires de la SECB ou de l'APECA?
- » Le projet relève-t-il des politiques de la SECB ou de l'APECA?
- » Le demandeur prévoit-il injecter des capitaux propres dans son entreprise (au moins 20 p. 100)?
- » Le projet contribuera-t-il à la création d'emplois viables de longue durée à l'Île du Cap-Breton?
- » Exportera-t-on à l'extérieur de l'Île, ailleurs au Canada ou à l'étranger, ou la production remplacera-t-elle des produits importés?
- » Le projet aura-t-il des répercussions importantes sur la concurrence au Canada atlantique?
- » Les activités donnent-elles lieu à un accroissement?
- » Quel est le taux de rendement du capital investi pour le Canada? P. ex., quel sera le montant d'impôts générés par l'investissement canadien dans le projet au cours des trois prochaines années (projets supérieurs à 100 000 \$)?
- » Quelles seront les retombées économiques pour l'Île du Cap-Breton (projets supérieurs à 100 000 \$)?
- » Quel est le montant indispensable à la viabilité du projet?
- » Un plan environnemental est-il indispensable?
- » Les versements pour le remboursement des prêts accordés au demandeur sont-ils à jour?
- » L'aide fournie par emploi est-elle raisonnable?

# Principes relatifs aux projets non commerciaux

Cette section indique les principes d'évaluation des demandes d'aide qui sont réputées venir d'industries admissibles. On doit répondre à chaque question.

- » Le projet se situe-t-il parmi les secteurs prioritaires de la SECB ou de l'APECA?
- » Le projet relève-t-il des politiques de la SECB ou de l'APECA?
- » Est-il directement lié à un accroissement des activités d'entreprises déterminées?
- » Le projet favorisera-t-il des emplois viables de longue durée à l'Île du Cap-Breton?
- » Le projet nécessite-t-il une aide financière permanente de l'État?
- » Les activités donnent-elles lieu à un accroissement?
- » Les retombées économiques seront-elles suffisamment positives pour la collectivité locale?
- » Le projet exige-t-il une formation professionnelle?
- » Un plan environnemental est-il nécessaire?
- » Y a-t-il d'autres partenaires financiers?
- » Le demandeur participe-t-il financièrement au projet?
- » Le demandeur possède-t-il un dossier de crédit favorable auprès de la SECB?
- » Le projet entraînera-t-il des investissements de la part du secteur privé?
- » Le demandeur dispose-t-il dans son organisation des compétences nécessaires à la réalisation du projet?
- » La collectivité a-t-elle un plan de développement et le projet y est-il conforme?

# Fixed Roof Accommodation

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut accorder une aide remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles (maximum de 500 000 \$) pour un projet d'établissement ou d'agrandissement d'une auberge de campagne / d'un gîte touristique (avec salle de bains) à quatre étoiles ou plus, d'un centre de villégiature à quatre étoiles ou plus et d'un chalet à trois étoiles ou plus. On peut prendre en considération les projets d'établissement ou d'agrandissement d'un hôtel ou d'un motel à 3,5 étoiles ou plus. Les demandes seront prises en considération seulement si l'on peut montrer clairement que le projet est en mesure de tirer parti de la forte croissance sur les marchés des voyages d'incitation. On ne tiendra compte que des immeubles situés dans une région où la demande justifie l'augmentation du nombre de chambres.

La SECB peut accorder une aide remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles (maximum de 500 000 \$) pour la modernisation d'immeubles existants exigeant une transformation fondamentale. Les chalets situés sur l'eau ou au bord de l'eau et les motels doivent être classés au moins trois étoiles; les auberges de campagne, les hôtels, les centres de villégiature et les gîtes touristiques doivent être classés au moins 3,5 étoiles.

Les autres types de projets d'hébergement ne sont pas admissibles, à moins qu'on ne réussisse à convaincre la Société que le projet est tout à fait unique.

## Justification de la politique?

- » Le tourisme est une industrie en plein essor au Cap-Breton et cette croissance devrait se poursuivre
- » Nombre de régions du Cap-Breton disposent d'installations hôtelières suffisantes, mais l'infrastructure présente quelques lacunes que la présente politique vise à combler
- » La SECB désire favoriser les investissements indispensables dans le secteur de hôtellerie et la création d'emplois viables dans ce secteur

## Comment être admissible?

- » Démontrer que l'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Inclure un plan de marketing faisant état du développement progressif du marché (voir les lignes directrices)

# Attractions touristique

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut accorder aux entreprises une aide remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles (maximum de 500 000 \$) pour la construction de nouvelles attractions ou l'agrandissement d'attractions existantes visant à susciter l'intérêt des touristes envers l'Île du Cap-Breton.

Elle peut leur fournir une aide remboursable permettant de couvrir les frais jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles (maximum de 500 000 \$) pour la modernisation d'attractions existantes visant à susciter l'intérêt des touristes pour l'Île du Cap-Breton.

Une attraction touristique est un établissement permanent, un élément naturel ou un service récréatif dont l'attrait est suffisamment important pour pousser les touristes à faire une halte dans la région. Aucune aide n'est accordée aux attractions ciblant les Cap-Breton eux-mêmes.

## Justification de la politique?

- » L'Île du Cap-Breton possède de remarquables attractions d'envergure internationale, entre autres des paysages, des parcs nationaux et des musées. La SECB désire encourager les investissements indispensables dans des attractions qui constitueront un complément aux attractions existantes, en accordant la priorité à celles qui ciblent les touristes internationaux et des autres provinces
- » La SECB désire augmenter la durée du séjour et le niveau de dépenses des touristes qui visitent le Cap-Breton

## Comment être admissible?

- » Démontrer que le projet est progressif et qu'on a besoin de l'aide pour l'entreprendre
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement de la SECB ou un plan d'activités
- » Inclure un plan de marketing

# Industrie pétrolière et gazière

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut fournir aux entreprises une aide remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles des nouveaux projets et des projets d'agrandissement ou de modernisation pour des produits ou services qui seront vendus à l'industrie pétrolière et gazière extracôtière.

La SECB peut, dans des ports désignés, accorder une aide remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles pour l'infrastructure non liée aux quais, afin de répondre aux besoins d'une entreprise qui approvisionne l'industrie pétrolière et gazière extracôtière.

## Comment être admissible?

- » Démontrer que le projet est progressif et qu'on a besoin de l'aide pour l'entreprendre
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Justification de la politique?

- » L'industrie pétrolière et gazière a le potentiel nécessaire pour créer de nombreux débouchés en faveur des entreprises de l'Île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave
- » La SECB désire s'assurer que les entreprises du Cap-Breton possèdent les compétences et les ressources indispensables pour tenter d'obtenir les occasions d'affaires qui se présentent
- » Elle désire s'assurer qu'un port du Cap-Breton possède l'infrastructure nécessaire pour être concurrentiel lorsqu'il soumissionne en vue de l'obtention d'une entreprise de services (pétrole et gaz) qui approvisionne l'industrie pétrolière et gazière extracôtière

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide à la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Inclure un plan de marketing



# Secteur de la construction de bateaux

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut fournir des contributions remboursables sans intérêt, garanties ou non, jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles liés à l'établissement de nouveaux chantiers, à l'agrandissement d'usines et d'immeubles existants, et à la modernisation d'installations existantes qui donnent lieu à une amélioration de la qualité du processus de fabrication. On doit démontrer que les dépenses sont engagées dans le but de tirer parti des possibilités en matière de ventes destinées à l'exportation ou d'intégrer les améliorations de la qualité ou les progrès technologiques dans le processus de fabrication. Les chantiers qui pourvoient aux besoins du marché intérieur seront admissibles à une aide financière permettant de moderniser les installations existantes, si la demande est justifiée et s'il est établi qu'il résultera manifestement des avantages économiques nets pour la région.

## Justification de la politique?

- » Le segment de marché intérieur relatif aux bateaux de pêche commerciale est actuellement bien desservi et demeure concurrentiel, c'est pourquoi d'autres incitatifs sont exclus
- » Il existe aux États-Unis une demande non satisfaite au chapitre des bateaux de plaisance hors série de bonne qualité. Les courtiers américains cherchent de plus en plus des fournisseurs locaux pour répondre à cette demande, et les yachts de Nouvelle-Écosse haut de gamme bien aménagés semblent satisfaire à ces besoins
- » L'aide portera surtout sur une augmentation de la capacité d'exportation afin de fournir des bateaux de plaisance modernes de qualité

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Montrer clairement que le projet :
  - entraînera de nouvelles ventes destinées à l'exportation pour la province ou l'une de ses régions
  - améliorera les normes de qualité afin de répondre aux exigences relatives aux exportations de bateaux de plaisance
  - permettra de créer ou de maintenir de nouveaux emplois à plein temps
  - alimentera de nouveaux marchés et n'aura pas d'effets défavorables sur la concurrence
- » Prouver sa capacité de respecter les normes de qualité proposées par la Nova Scotia Boat Builders Association
- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir un formulaire de demande d'aide
- » Remplir une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Inclure un plan de marketing

# Nouvelles technologies et industries du savoir

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut accorder aux entreprises appartenant aux industries du savoir et des nouvelles technologies une aide remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles pour la création, l'agrandissement ou la modernisation d'une entreprise.

## Comment être admissible?

- » Démontrer que l'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Justification de la politique?

- » On prévoit que l'industrie du savoir et les nouvelles technologies connaîtront une croissance plus rapide que les autres secteurs d'activité
- » La SECB est d'avis qu'il existe des possibilités dans ce secteur pour les entreprises de l'Île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave
- » La SECB désire encourager le secteur privé à investir dans ce secteur

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Joindre un plan de marketing (se reporter aux lignes directrices)

# Aquaculture

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut accorder aux entreprises une aide remboursable représentant jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles (maximum de 500 000 \$) pour un projet de création, de modernisation ou d'agrandissement d'une entreprise à l'Île du Cap-Breton ou dans la région de Mulgrave.

## Justification de la politique?

- » De la part des consommateurs, une demande en croissance se maintient pour le poisson et les fruits de mer, ce qui fait de l'aquaculture un secteur en expansion
- » L'industrie de l'aquaculture convient particulièrement à la situation géographique du Cap-Breton en milieu rural
- » L'aquaculture est une industrie du savoir et les compétences des Cap-Bretonais dans ce secteur en expansion s'en trouveront accrues;
- » La SECB désire encourager les entrepreneurs à augmenter tant la qualité que l'efficacité et l'importance de la production des espèces d'élevage

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Joindre un plan de marketing (se reporter aux lignes directrices)

# Aide à l'industrie agro-alimentaire

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut fournir aux entreprises une aide remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles pour un projet de création, de modernisation ou d'agrandissement d'une entreprise fabriquant de produits alimentaires à valeur ajoutée.

## Justification de la politique?

- » La SECB désire encourager la transformation à valeur ajoutée de produits primaires
- » les améliorations en capital peuvent mener à une qualité et une efficacité accrues, ce qui ajoute à la compétitivité sur le marché mondial

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Joindre un plan de marketing (se reporter aux lignes directrices)

# Autres industries de fabrication et de transformation

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut fournir une aide remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts d'immobilisation admissibles (maximum de 500 000 \$) pour un projet de création, de modernisation ou d'agrandissement d'une entreprise à l'Île du Cap-Breton ou dans la région de Mulgrave.

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Justification de la politique?

- » Le Cap-Breton et la région de Mulgrave ont une longue histoire en matière de fabrication et de transformation, et présentent un potentiel de croissance, notamment en approvisionnement des marchés au Canada et à l'étranger
- » La SECB et l'industrie reconnaissent la nécessité de miser sur le pouvoir multiplicateur et d'encourager les banques et le secteur privé à financer ce secteur
- » une meilleure capacité de production et l'adoption de nouvelles technologies aident ce secteur à s'affirmer comme créateur d'emplois durables au Cap-Breton

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Joindre un plan de marketing (se reporter aux lignes directrices)

# Ressources humaines

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut fournir aux entreprises une aide remboursable jusqu'à 75 p. 100 des coûts liés à l'embauche de personnel en ressources humaines ou de spécialistes du marketing permettant de mettre en oeuvre un plan de ressources humaines ou de marketing (voir Aide à l'activité de marketing). Un soutien est également offerte pour l'embauche de personnel permettant d'obtenir l'homologation de produits et la certification ISO 9000. L'aide maximale accordée est de 65 p. 100 pour une deuxième demande et de 50 p. 100 pour toute demande subséquente.

Une aide non remboursable représentant jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles est accordée aux associations ou aux groupes industriels ouverts à tous les membres de l'industrie, en représentant la plus grande partie et désirant entreprendre l'une ou l'autre des activités indiquées.

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Justification de la politique?

- » La SECB reconnaît que, pour être concurrentielle, promouvoir son produit ou service et conserver le personnel qualifié, l'entreprise doit disposer de plans pertinents de marketing et de perfectionnement des ressources humaines
- » au cours de la dernière décennie, la croissance et la compétitivité sont de plus en plus liées à l'aptitude de l'entreprise à fournir des produits et des services de meilleure qualité à des marchés de plus fort volume
- » Elle reconnaît aussi que les investissements en planification, en formation et en marketing ont un rendement à court et à long terme, difficile à financer. Elle est prête à fournir le financement requis pour aider la croissance des entreprises au sein de la nouvelle économie

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'activités
- » fournir la liste détaillée du personnel et des exigences en vue d'un plan des ressources humaines / plan de marketing.

# Aide à l'innovation

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut provisoirement accorder aux entreprises une aide remboursable allant jusqu'à 75 p. 100 des coûts liés à la mise en œuvre de projets d'innovation approuvés. Ces projets d'innovation comprennent habituellement des frais de main-d'œuvre, de matériaux, de sous-contrats et des frais généraux pour effectuer des recherches ou pour élaborer de nouvelles technologies ou services qui pourraient mener à un développement commercial pour le bénéfice de la région.

Pour les groupes ou associations de l'industrie qui sont ouverts à tous les membres de l'industrie, qui représentent la majorité de l'industrie et souhaitent entreprendre des projets d'innovation, la SECB peut fournir jusqu'à 75 p. 100 des coûts admissibles.

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que les objectifs et la méthodologie du projet sont clairement compris
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue en commercialisant le produit de l'innovation
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Justification de la politique?

- » La SECB reconnaît que pour être concurrentielle sur le marché mondial, l'entreprise doit disposer d'un plan des ressources humaines / de marketing et être en mesure de commercialiser intégralement ses produits ou ses services
- » Elle reconnaît aussi qu'il faut d'abord investir dans la mise en œuvre avant de pouvoir réaliser des ventes ou des recettes

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise

# Aide au marketing

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut accorder aux entreprises une aide remboursable jusqu'à 75 p. 100 des coûts liés à la réalisation des activités de marketing approuvées, comme l'élaboration d'un plan des ressources humaines ou de marketing, la conception de nouvelles étiquettes, l'emballage, le matériel publicitaire, les démonstrations de produits et la participation à des salons commerciaux.

Dans les cas où un soutien financier est offert pour la première fois, on pourra accorder une contribution allant jusqu'à 70 000 \$, remboursable en fonction des ventes à venir.

L'aide maximale accordée pour les demandes subséquentes de l'entreprise sera de 50 p. 100.

Une aide non remboursable représentant jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles est accordée aux associations ou aux groupes industriels ouverts à tous les membres de l'industrie, en représentant la plus grande partie et désirant entreprendre l'élaboration d'un plan des ressources humaines ou de marketing.

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Justification de la politique?

- » La SECB reconnaît que pour être concurrentielle sur le marché mondial, l'entreprise doit disposer d'un plan des ressources humaines/de marketing et être en mesure de commercialiser intégralement ses produits ou ses services
- » Elle reconnaît aussi qu'il faut d'abord investir dans la mise en oeuvre avant de pouvoir réaliser des ventes ou un mouvement d'encaisse
- » Elle reconnaît de plus que la planification, la formation et le marketing constituent un investissement à long terme qu'il est difficile de financer
- » Elle est prête à fournir le financement requis pour soutenir la croissance des entreprises dans la nouvelle économie

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise



# Aide aux études

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut accorder une aide remboursable jusqu'à 75 p. 100 des coûts relatifs à la réalisation d'un plan d'entreprise, d'une étude de faisabilité, à l'étude des possibilités de licences, à la réalisation d'une recherche sur le capital de risque ou le transfert de technologie, à une étude des pratiques exemplaires ou à des services de mentorat permettant d'améliorer les compétences en affaires.

Une aide non remboursable représentant jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles est accordée aux associations ou aux groupes industriels ouverts à tous les membres de l'industrie, qui en représentant la plus grande partie et désirant entreprendre l'une des activités indiquées.

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer qu'on sera en mesure de rembourser l'aide reçue
- » Démontrer que le projet aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Justification de la politique?

- » La SECB reconnaît que pour être concurrentielle sur le marché mondial, l'entreprise doit disposer de renseignements pertinents et opportuns
- » Elle reconnaît aussi qu'il faut investir dans la planification et les enquêtes avant de pouvoir réaliser des ventes et des recettes; il est en effet difficile d'obtenir du financement d'autres sources, d'autant plus que ces activités dépassent souvent les 10 000 \$

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Toutes les études doivent faire l'objet d'un appel d'offres afin d'assurer le meilleur rapport qualité-prix

# Prospection de l'investissement et aux missions commerciales / salons professionnels

## En quoi consiste la politique?

La SECB a l'intention d'organiser chaque année un minimum de six à dix missions d'investissement / commerciales hors du Canada atlantique; elle peut fournir une aide financière aux entreprises participantes afin que celles-ci puissent développer des marchés pour leurs produits et services ou trouver des capitaux. La participation à ces missions est limitée. Le niveau d'aide non remboursable représente jusqu'à 75 p. 100 des dépenses pour la première participation d'une entreprise à une mission, 65 p. 100 pour la deuxième participation et 50 p. 100 par la suite.

Si vous désirez prendre part à des missions relatives à votre industrie, veuillez consulter la politique relative au soutien des activités de marketing.

Les coûts admissibles sont le prix du billet d'avion en classe économique (ou un tarif moindre) et les frais d'hôtel. L'entreprise doit assumer intégralement tous les autres frais, tels que repas, déplacements en taxi et représentation.

## Comment être admissible?

- » Démontrer que l'entreprise est prête à exporter
- » Démontrer que la participation à la mission / au salon commercial aura des retombées économiques nettes à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave

## Justification de la politique?

- » La SECB a désigné le tourisme / l'assainissement environnemental, l'industrie du savoir, l'industrie pétrolière et gazière et celle de la transformation des ressources naturelles comme des secteurs prioritaires pour l'application de sa politique sur la prospection de l'investissement et les missions commerciales
- » Elle désire encourager les entreprises à investir et à se développer dans ces secteurs
- » Elle organisera des missions dans ces secteurs afin d'aider les entreprises à conquérir de nouveaux marchés d'exportation

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB pour les missions et salons commerciaux

# Projets non commerciaux

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut accorder une aide non remboursable jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles (maximum de 500 000 \$) aux organisations sans but lucratif afin qu'elles puissent mettre en oeuvre des projets en rapport avec des secteurs prioritaires : industrie pétrolière et gazière, tourisme / assainissement environnemental, ressources naturelles et industrie du savoir, qui créeront les conditions nécessaires au développement économique à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave. La SECB peut également fournir un soutien aux projets mettant l'accent sur le développement économique communautaire. Ces projets auront un lien direct avec la l'activité économique et la création d'emplois viables de longue durée.

On favorisera les activités génératrices de recettes. Le requérant doit démontrer que le projet peut se poursuivre sans le soutien financier du gouvernement. Les projets qui ne sont pas viables sans une aide permanente de l'État ne seront pas approuvés.

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est réalisable
- » Démontrer que le projet est viable
- » Démontrer que le projet aura des effets économiques positifs
- » Démontrer que le projet mènera à la création d'emplois viables

## Justification de la politique?

- » La SECB a déterminé des secteurs prioritaires qui doivent être en mesure de permettre la création d'emplois viables de longue durée
- » Dans les secteurs prioritaires, il peut y avoir des projets non commerciaux indispensables à la réalisation d'une croissance optimale. Cette politique permet à la SECB de participer au financement de ces projets

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Inclure les états financiers prévisionnels sur plusieurs années pour le projet et pour l'organisme

# Aide à l'aménagement de l'infrastructure

## En quoi consiste la politique?

La SECB peut accorder à des entreprises et des groupes d'entreprises des contributions remboursables jusqu'à 50 p. 100 (maximum de 500 000 \$) pour les coûts d'investissement admissibles relatifs au développement de l'infrastructure commerciale et commerciale nécessaire à la création d'emplois viables de longue durée.

Le projet doit appuyer les activités industrielles et commerciales qui donnent lieu à un accroissement et présentent un lien direct avec la création d'emplois viables de longue durée, qui sont axées sur l'exportation ou le remplacement d'importations et n'exigent pas d'aide financière permanente de l'État.

## Justification de la politique?

- » Le milieu des affaires doit réunir les conditions nécessaires à la croissance économique
- » Cette politique accorde une aide financière aux entreprises et aux groupes d'entreprises afin de créer les conditions nécessaires à la croissance économique

## Comment être admissible?

- » Démontrer qu'il existe une entente visant à maintenir l'infrastructure en bon état.
- » Démontrer qu'on a besoin de l'aide pour entreprendre le projet
- » Démontrer que le projet est faisable
- » Démontrer l'existence d'un engagement financier de la part du demandeur et d'autres partenaires en matière de financement
- » Démontrer les retombées économiques éventuelles, notamment la création d'emplois viables de longue durée

## Comment présenter une demande?

- » Communiquer avec un agent financier de la SECB (voir les contacts par secteur)
- » Remplir (en détail) un formulaire de demande d'aide de la SECB
- » Remplir (en détail) une proposition de financement ou un plan d'entreprise
- » Joindre un plan de marketing (le cas échéant)

# Industries non admissibles ou non soutenues

La présente liste d'industries non admissibles reflète les politiques établies en vertu des programmes de l'APECA, ainsi que la priorité que la SECB continue d'accorder à la prestation d'une aide conforme à notre mandat : la création d'emplois viables de longue durée. À ce titre, nous visons surtout à appuyer financièrement les projets qui améliorent la compétitivité des entreprises et augmentent les débouchés commerciaux et les possibilités d'investissement, et ceux qui instaurent un milieu favorable à l'innovation, à l'entrepreneuriat, à la création d'emplois et à la production de richesses. En raison de questions d'impact en matière de compétition ou d'orientation du mandat de la SECB, les secteurs ou activités qui suivent ne sont pas soutenues habituellement.

- » Agriculture - culture et récolte de produits agricoles et élevage d'animaux
- » Pêche - pêche du poisson dans son habitat naturel
- » Foresterie - culture et récolte de produits forestiers
- » Projets donnant lieu à un accroissement de la capacité de transformation primaire du poisson
- » Services traditionnels fournis par les avocats, conseillers, comptables, arpenteurs, etc.
- » Commerce de gros et de détail
- » Services gouvernementaux
- » Services sociaux ou individuels (p. ex. hébergement des personnes âgées, soins à domicile)
- » Projets donnant lieu à un accroissement de la capacité d'abattage dans l'industrie de la viande rouge
- » Projets donnant lieu à un accroissement de la capacité de fabrication dans l'industrie canadienne des portes et fenêtres destinées au marché canadien
- » Industrie du tabac en feuilles et services connexes
- » Industries du raffinage du pétrole, à l'exception de l'huile de graissage, des graisses et du gaz naturel
- » Location de mobilier de bureau et de matériel connexe
- » Établissement ou agrandissement d'un restaurant / bar non lié directement à une installation touristique
- » Construction navale
- » Extraction du charbon
- » Conception de sites Web
- » Impression
- » Éditique
- » Production artisanale non destinée à l'exportation, notamment sérigraphie, broderie
- » Fabrication d'enseignes
- » Gravières
- » Installations récréatives non liées au tourisme
- » Infrastructure municipale (aqueduc, égouts, bordures, caniveaux, infrastructure traditionnelle)
- » Quais, jetées, brise-lames, bassins
- » Établissement de nouveaux collèges privés
- » Financement de base, sauf pour les ADR, les CLDE et Tourisme Cap-Breton
- » Projets donnant lieu à un accroissement de la capacité de production des usines qui s'approvisionnent en bois tendre (les usines s'approvisionnant en bois dur et les usines de traitement de bois tendre à valeur ajoutée sont admissibles)

Silicon Island  
70, rue Crescent  
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6T7  
1-800-705-3926  
[www.ecbc-secb.gc.ca](http://www.ecbc-secb.gc.ca)